



17 juin 2020

MOUVEMENT 2020

Phase ajustement /recours / appel d'offre de postes



L'IA 13 le bulletin a publié dans départemental n°98 spécifique de la phase d'ajustement (TRS, sans poste) ainsi que de nombreux appels à candidatures sur des postes et des missions vacantes.

<u>Téléchargez ICI le BD n° 98</u>

Mouvement des TRS



19 juin : Publication des postes disponibles pour chaque TRS sur le secteur (circonscription)

22 juin (minuit) : date limite de retour des vœux à l'adresse dédiée : ce.voeux-trs13@ac-aix-marseille.fr 26 juin : résultats du mouvement des TRS

Téléchargez la circulaire « Mouvement des TRS »

Chaque TRS rattaché à une circonscription recevra une liste de postes recomposés sur sa boîte mail académique qu'il devra hiérarchiser en totalité selon l'ordre de préférence.

Les TRS 2019 seront affectés en priorité avec leur barème 2019. Ceux bénéficiant d'une priorité médicale seront prioritaires

Les TRS 2020 seront ensuite affectés par barème. Ceux bénéficiant d'une priorité médicale seront prioritaires.



Il n'y a plus de priorité pour récupérer les fractions détenues en 2019-2020! Cela ne sert à rien de faire un courrier spécifique à l'IEN ou au service mouvement...



Vous êtes sans affectation à ce jour?

L'IA procède à des ajustements jusqu'au 26 juin et vous pouvez être affecté sur un support vacant. Si à partir du 26/06 vous êtes toujours sans affectation, vous devrez

participer à un mini-mouvement de circonscription. Il vous faudra classer la totalité des circonscriptions, par ordre de préférence.

L'affectation de mise à disposition sur une circonscription se fera au barème, le 1er juillet. Dès qu'un poste se libère dans la circonscription (jusqu'à la rentrée), l'IEN affectera les collègues mis à sa disposition.

APPEL A CANDIDATURE





ATTENTION:

Délai pour

- coordonnateur REP et REP+ **CPC** Musique
- **CPC Maths-Sciences**
 - **CPC EPS**
- \Rightarrow CPD Education prioritaire
- \Rightarrow Référent
- candidater très **ERUN** Enseignants spécialisés (IME, ITEP, IME, Hopital de jour
 - Enseignant correspondant MDPH UPE2A 1er degré

Formateur Education prioritaire/ CPD

court: Vendredi 19/06



touche pas à ma CAPD ABROGATION de

la loi de **Transformation** de la Fonction publique!

Le SNUDI FO 13 a fait remonter tous les recours mouvement qui lui sont parvenus.

Avec la promulgation de la Loi de transformation de la Fonction publique, les organisations syndicales ne sont plus convoqués pour

des groupes de travail et des CAPD afin de défendre les recours et corriger les erreurs du mouvement. Compte tenu des nombreux litiges remontés par les différents syndicats et des recours gracieux émis par les collègues qui ont

mandatés les syndicats, le Secrétaire Général de l'IA accepte de rencontrer les élus du personnel à tour de rôle. Le SNUDI FO 13 sera donc reçu le lundi 22 juin à 11h Nous défendrons chaque dossier dans un souci de transparence et de garantie d'équité de traitement!

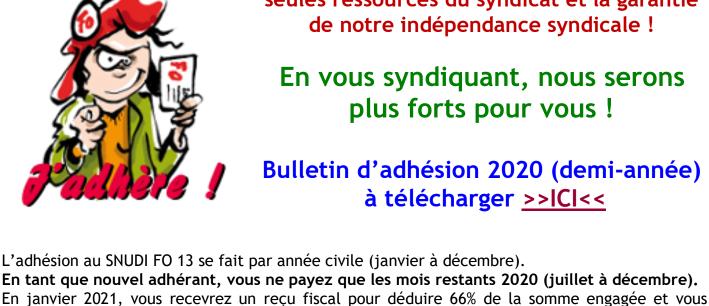
Franck: 07.62.54.13.13 Sandra: 06.27.34.73.17 Laurence: 06.27.02.14.16 Luc: 06.61.14.39.19

PERMANENCE téléphonique par vos délégués :

Jean-Philippe: 06.81.60.64.35 Muriel: 06.86.93.58.32

ou par mail: contact@snudifo13.org





Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs

et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

de notre indépendance syndicale! En vous syndiquant, nous serons plus forts pour vous!

Bulletin d'adhésion 2020 (demi-année)

à télécharger >>ICI<<

serez sollicités pour renouveler votre adhésion annuelle.

www.snudifo13.org

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel: 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13 Fax: 09 57 49 82 49 Mail: contact@snudifo13.org





